

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

UN LIBRARY

2105^e

SÉANCE : 6 DÉCEMBRE 1978

MAR 29 1982

NEW YORK

UN/SA COLLECTION

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2105)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Admission de nouveaux Membres :	
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Commonwealth de la Dominique à l'Organisation des Nations Unies (S/12956)	1

YRA 9811 MU

989 81 981

MC 100 1000

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

Tenue à New York le mercredi 6 décembre 1978, à 15 heures.

Président : M. Knaiger von WECHMAR
(République fédérale d'Allemagne).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bolivie, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Inde, Koweït, Maurice, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2105)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres :
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Commonwealth de la Dominique à l'Organisation des Nations Unies (S/12956).

La séance est ouverte à 15 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres :

Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Commonwealth de la Dominique à l'Organisation des Nations Unies (S/12956)

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : J'ai reçu des lettres en date du 6 décembre des représentants de la Barbade, d'El Salvador et de la Trinité-et-Tobago, dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à l'examen de la demande d'admission du Commonwealth de la Dominique. Conformément aux dispositions de l'Article 31 de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire, et selon la pratique habituelle du Conseil, je me propose d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote.

2. Le nombre de places disponibles à la table du Conseil étant limité, j'invite ces représentants à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque viendra leur tour de parole.

Sur l'invitation du Président, M. Blackman (Barbade), M. Urquía (El Salvador) et M. Abdulah (Trinité-et-Tobago) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Le Conseil va maintenant examiner le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Commonwealth de la Dominique à l'Organisation des Nations Unies [S/12956].

4. Au paragraphe 3 du rapport, le Comité recommande au Conseil d'appliquer les dispositions du dernier paragraphe de l'article 60 du règlement intérieur provisoire et de présenter immédiatement sa recommandation à l'Assemblée générale. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil souhaite déroger à la règle concernant les dates limites énoncée à l'avant-dernier paragraphe de l'article 60.

5. Au paragraphe 4 du rapport, le Comité recommande au Conseil d'adopter un projet de résolution sur la demande d'admission du Commonwealth de la Dominique. Conformément à la procédure déjà suivie en d'autres occasions, je propose que le Conseil procède d'abord au vote sur ce projet et que ceux qui souhaitent prendre la parole le fassent après le vote. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que les membres du Conseil acceptent cette procédure. Je vais donc maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté¹.

6. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Je prierai le Secrétaire général de transmettre cette recommandation à l'Assemblée générale.

7. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais dès l'abord adresser les remerciements de ma délégation au représentant du Gabon pour la compétence et le savoir-faire avec lesquels il a assumé la présidence du Conseil au cours du mois difficile qui vient de s'écouler.

8. Je tiens également à saisir cette occasion, Monsieur le Président, pour vous souhaiter la bienvenue à la présidence, et ce d'autant plus que vous représentez un pays qui entretient des relations étroites et amicales avec le Royaume-Uni. Je ne doute pas que votre tâche la plus agréable en ce mois qui s'annonce chargé aura été de présider notre débat sur l'admission de la Dominique en tant que 151^e Membre de l'Organisation des Nations Unies.

¹ Voir résolution 442 (1978).

9. Ma délégation a eu le grand plaisir d'appuyer le projet de résolution que nous venons d'adopter. Nous serons heureux d'accueillir parmi nous un autre membre indépendant du Commonwealth. La Dominique sera le deuxième membre du Commonwealth à entrer à l'Organisation cette année et le septième appartenant à la région des Antilles.

10. Je crois savoir que la Dominique a été baptisée par Christophe Colomb lorsqu'il l'aperçut le dimanche 3 novembre 1493. Au cours des trois siècles qui ont suivi, si je puis les résumer, la Dominique est devenue le centre d'un triple conflit entre les Caraïbes, habitants autochtones de l'île, les Britanniques et les Français. En 1748, après qu'eurent échoué des tentatives répétées pour établir des colonies de peuplement dans l'île, les Britanniques et les Français conviennent de laisser la Dominique aux Caraïbes. Cependant, cela ne devait pas être, et, après avoir changé de mains à plusieurs reprises entre 1759 et 1805, la Dominique est finalement passée à la Grande-Bretagne. Elle est restée territoire non autonome britannique jusqu'en 1956, année où elle est entrée dans la Fédération des Indes occidentales. Cependant, l'influence française y a laissé un héritage durable qui se manifeste par la prédominance de la religion catholique romaine et par l'usage très répandu d'un patois français en tant que deuxième langue. Les Caraïbes ont également survécu, et la Dominique est en vérité la patrie de la principale communauté caraïbe ayant survécu dans les Antilles. Après la dissolution de la Fédération des Indes occidentales, la Dominique est devenue un Etat associé au Royaume-Uni. Au cours des 15 années où la Dominique a joui de ce statut, elle a dirigé ses propres affaires et a maintenant décidé de parachever ce processus en exerçant pleinement les fonctions d'Etat en tant que pays indépendant et en tant que membre à part entière de la communauté internationale.

11. Le Royaume-Uni, quant à lui, a appuyé pleinement les aspirations de la population et du Gouvernement de la Dominique à la pleine indépendance, sous la conduite de son premier ministre, M. Patrick John. A l'occasion de l'indépendance, le 3 novembre 1978, date qui, soit dit en passant, coïncidait avec l'anniversaire du mois où Christophe Colomb avait aperçu l'île pour la première fois, mon gouvernement a accepté d'accorder à ce nouveau pays une aide globale et financière importante, qui comprend une assistance technique et budgétaire à des projets.

12. Le Commonwealth de la Dominique, dont la population est de 80 000 habitants, sera, dans l'hypothèse très fondée que sa demande d'admission recevra une suite favorable, l'une des plus petites nations représentées à l'Organisation des Nations Unies. Néanmoins, grâce à son mélange social, ethnique et linguistique très riche, à son histoire fascinante, encore que mouvementée, et à sa longue préparation à la qualité de nation, nous sommes certains que la Dominique est appelée à jouer un rôle utile dans l'Organisation. Nous attendons donc avec impatience son admission à l'Organisation dans un proche avenir.

13. M. BISHARA (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis de dire tout d'abord, Monsieur le Président, combien nous nous réjouissons de vous voir occuper la présidence durant le mois de décembre. Le mandat de la République fédérale d'Allemagne au Conseil

de sécurité prendra fin en même temps que votre présidence. Nous estimons qu'il n'y a pas de manière plus efficace et plus mémorable de couronner le mandat de votre pays au Conseil.

14. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, le représentant du Gabon, pour la manière efficace et exemplaire avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

15. La délégation du Koweït a appuyé l'admission de la Dominique à l'Organisation des Nations Unies. En principe, nous appuyons chaque demande d'admission pour autant que le candidat remplisse les conditions requises. Nous ne saurions, à notre avis, soumettre les demandes d'admission au marchandage politique ou à la politique de puissance. Nous estimons que chaque candidature doit être encouragée. Ma délégation est en faveur du principe de l'universalité de l'Organisation, objectif dont nous nous rapprochons d'ailleurs à un rythme remarquable.

16. Ma délégation tient à adresser ses félicitations au jeune Etat dominiquais à l'occasion de son accession à l'indépendance. Nous tenons à joindre à ces félicitations nos paroles de bienvenue les plus chaleureuses à la Dominique à l'occasion de son admission à l'ONU. Ce pays deviendra ainsi le Membre le plus récent de l'Organisation. Nous sommes convaincus que la Dominique fera de son mieux pour favoriser la mise en oeuvre des buts et des principes de la Charte des Nations Unies. L'émancipation de tout peuple de la domination coloniale est toujours un triomphe pour la Charte, et c'est dans cet esprit que ma délégation se félicite du sens que revêt l'indépendance de la Dominique.

17. Ma délégation espère que, dans un avenir pas trop éloigné, l'Etat de Palestine sera admis en tant que Membre de l'ONU. Cela serait conforme à la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, qui demandait que soit créé un Etat palestinien. C'est vraiment une ironie du sort et de l'histoire que plus de 3 millions de Palestiniens, citoyens actifs, productifs et créatifs et dont le passé remonte loin dans l'histoire, se voient refuser le droit de posséder un Etat. Il est triste et impardonnable qu'un membre permanent du Conseil de sécurité se refuse à accorder aux Palestiniens le droit de posséder leur propre Etat. Néanmoins, ma délégation est convaincue que le jour viendra où les Palestiniens auront leur Etat, quoi qu'en pensent les Israéliens et leurs partisans.

18. M. LÉPRETTE (France) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous adresser mes vives félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil. La délégation française se réjouit particulièrement de voir l'ambassadeur d'un grand pays ami, la République fédérale d'Allemagne, diriger nos travaux pendant le mois de décembre. Votre expérience et votre talent nous seront, sans nul doute, d'un très grand secours. Soyez assuré que vous pourrez compter, dans la tâche difficile qui est la vôtre, sur l'entière coopération de ma délégation.

19. Je voudrais également dire ici toute notre reconnaissance à l'ambassadeur N'Dong du Gabon pour la manière remarquable avec laquelle il a conduit nos délibérations pendant la période très chargée et délicate du mois de novembre.

20. Le Conseil de sécurité vient de recommander à l'unanimité à l'Assemblée générale d'admettre le Commonwealth de la Dominique à l'Organisation des Nations Unies. C'est de grand cœur que mon pays s'est associé à cette recommandation. Dès lors que la Dominique remplissait les conditions requises et s'engageait à respecter les dispositions de la Charte, la délégation française, conformément à son attitude constante, ne pouvait que se prononcer en faveur de son admission.

21. L'entrée de la Dominique dans l'Organisation nous rapprochera encore davantage de l'objectif d'universalité auquel nous sommes très attachés. Mais d'autres raisons, qui tiennent à la géographie, à l'histoire et à la culture, expliquent que nous ayons accueilli avec une grande sympathie la candidature du futur 151^e Membre de l'Organisation. N'oublions pas, en effet, que la Dominique est un de nos voisins les plus proches dans les Antilles et que sa population pratique également la langue française. Placée auparavant dans la mouvance du Royaume-Uni, la Dominique aborde, depuis la proclamation de son indépendance, le 3 novembre dernier, une étape nouvelle de son histoire. Il ne fait aucun doute qu'en sollicitant son admission à l'Organisation des Nations Unies le nouvel Etat montre sa volonté d'oeuvrer en faveur de la prospérité et de la paix internationales dans l'esprit même de la Charte.

22. La délégation française ne saurait terminer son intervention sans adresser ses très sincères félicitations au Premier Ministre de la Dominique et à son gouvernement. Elle voudrait également les assurer que la France est prête à entretenir avec leur pays, dans tous les domaines, des rapports d'amitié et de coopération. Je tiens enfin à exprimer au peuple de la Dominique tout entier nos vœux chaleureux de bonheur et de prospérité.

23. M. CHEN Chu (Chine) [*interprétation du chinois*] : Monsieur le Président, je voudrais, en premier lieu, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci.

24. Le 3 novembre 1978, le Commonwealth de la Dominique a proclamé son indépendance. Le 21 novembre, il a posé sa candidature à l'Organisation des Nations Unies [voir S/12942], déclarant être disposé à accepter toutes les obligations de la Charte. La délégation chinoise estime que le Commonwealth de la Dominique est qualifié pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte. Nous appuyons entièrement sa candidature et souhaitons que le Conseil de sécurité recommande à l'Assemblée générale de l'admettre en tant que Membre de l'Organisation.

25. Au cours des quatre siècles passés, le peuple de la Dominique, fidèle à sa glorieuse tradition de lutte contre l'impérialisme et le colonialisme, a mené un combat prolongé et vaillant contre la domination coloniale pour finir par remporter la brillante victoire de l'accession à l'indépendance nationale sous la direction de son premier ministre, Son Excellence M. Patrick John. Le peuple chinois ainsi que les peuples du reste du monde s'en réjouissent. Cela prouve, une fois de plus, que les pays veulent l'indépendance, que les nations veulent la libération, que les

peuples veulent la révolution, et que c'est devenu la tendance historique irrésistible de notre époque.

26. A l'occasion de l'indépendance du Commonwealth de la Dominique, son premier ministre a déclaré solennellement que son peuple était prêt à bâtir lui-même son pays et à continuer d'appuyer la lutte des pays en développement. Nous lui souhaitons très sincèrement de continuer à remporter de nouveaux succès dans sa juste cause : la défense de son indépendance nationale, le développement de son pays et le maintien de la paix et de la sécurité dans la région des Antilles.

27. Le 3 novembre, Hua Kuo-feng, premier du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine, a envoyé un télégramme au premier ministre Patrick John le félicitant chaleureusement à l'occasion de l'indépendance du Commonwealth de la Dominique et annonçant la décision du Gouvernement chinois de reconnaître le Commonwealth de la Dominique. La Chine et le Commonwealth de la Dominique font tous deux partie du tiers monde. Nous espérons et nous croyons sincèrement que les relations entre nos deux pays et l'amitié entre nos deux peuples se renforceront quotidiennement et qu'en devenant Membre de l'Organisation des Nations Unies le Commonwealth de la Dominique déploiera des efforts inlassables pour réaliser les objectifs et appliquer les principes de la Charte avec tous les pays défenseurs de la justice.

28. M. BARTON (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je voudrais commencer par exprimer le plaisir que ressent ma délégation de vous voir assumer la présidence et détenir ce poste prestigieux, d'autant plus que, comme nous-mêmes, vous allez quitter le Conseil dans quelques semaines. Il est donc particulièrement important que vous dirigiez nos travaux en cette occasion.

29. Je voudrais également rendre hommage à l'ambassadeur N'Dong pour le travail remarquable qu'il a accompli au mois de novembre. Je suis certain que c'est une expérience dont il se souviendra pendant longtemps et nous lui sommes tous très reconnaissants du rôle qu'il a joué.

30. Ma délégation est heureuse de se joindre à ceux qui ont déjà pris la parole pour adresser ses chaleureuses félicitations au Commonwealth de la Dominique à l'occasion de sa demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies. En ce dernier mois de notre mandat au Conseil, nous sommes particulièrement heureux d'accueillir la Dominique, membre comme nous du Commonwealth, en tant que plus jeune Membre de l'Organisation. Pour de nombreuses raisons, nous portons un intérêt particulier à l'admission de la Dominique. Depuis longtemps, nous jouons un rôle dans les Antilles en général, et à la Dominique en particulier. Depuis 1961, nous aidons le Gouvernement de la Dominique à développer son économie et nous lui accordons une aide particulière dans des domaines tels que la construction d'écoles, les projets hydrauliques, les installations portuaires et les projets agricoles. Nous sommes heureux à l'idée de maintenir et de développer ces relations étroites et amicales avec la Dominique, tant dans les sphères traditionnelles que,

maintenant, à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres organisations internationales. C'est donc avec un vif plaisir que ma délégation a appuyé le projet de résolution recommandant que le Commonwealth de la Dominique soit admis en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies.

31. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, nous tenons à vous féliciter, au nom de notre délégation, d'assumer pour la deuxième fois les lourdes fonctions de président du Conseil de sécurité. Le fardeau de cette présidence est certes lourd, mais noble et riche de responsabilités. Etant donné l'expérience que vous avez déjà acquise, nous sommes persuadés que toutes les questions dont sera saisi le Conseil seront résolues de manière constructive pour le plus grand bien de l'Organisation et dans l'intérêt de l'autorité qu'elle détient.

32. Au nom de la délégation soviétique, nous tenons également à exprimer notre sincère reconnaissance au Président du Conseil pour le mois de novembre, le représentant du Gabon, pour la manière si féconde et avisée dont il a dirigé les travaux du Conseil. Il a donné la preuve de ses grandes qualités de diplomate.

33. La délégation soviétique a appuyé avec plaisir le projet de résolution par lequel le Conseil recommande l'admission du Commonwealth de la Dominique à l'Organisation des Nations Unies. L'admission de ce plus jeune des Etats sera un pas de plus dans la voie de l'universalité de l'Organisation et dans la voie menant à la coopération de tous les Etats dans l'égalité.

34. On comprend fort bien le désir légitime de ce jeune Etat, dès les premiers jours de son existence indépendante, de s'intéresser activement à la vie de la communauté internationale et d'en devenir un membre à part entière. Il est satisfaisant de voir, dans la lettre du Premier Ministre de ce pays contenant sa demande d'admission, que le Commonwealth de la Dominique accepte les obligations prévues dans la Charte et s'engage solennellement à les respecter.

35. L'accession à l'indépendance du Commonwealth de la Dominique, le 3 novembre dernier, a été un succès important dans la lutte que mènent les peuples pour leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale et une nouvelle étape vers l'élimination complète et définitive du régime colonial.

36. L'Union soviétique, fidèle à sa politique de principe de soutien à la lutte des peuples coloniaux pour la liberté et l'indépendance, se félicite de cet événement avec la plus grande sincérité. Le jour de la proclamation de l'indépendance du Commonwealth de la Dominique, le Gouvernement soviétique a adressé à son premier ministre ses félicitations sincères et ses vœux de progrès et de prospérité pour son peuple dans la voie de son développement indépendant. Dans le télégramme du Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, M. Kossyguine, il est dit :

"Le Gouvernement soviétique, suivant inmanquablement sa politique fondée sur les principes de l'égalité

et de l'autodétermination des peuples et se déclarant pour le développement de l'amitié et de la coopération entre tous les pays, reconnaît par la présente le Commonwealth de la Dominique en tant qu'Etat indépendant et souverain et se déclare disposé à établir avec lui des relations diplomatiques."

37. La délégation soviétique profite de cette occasion pour féliciter le jeune Etat indépendant et le peuple du Commonwealth de la Dominique de la décision positive que le Conseil de sécurité a prise à la suite de la demande d'admission de la Dominique à l'Organisation des Nations Unies et leur souhaite de connaître la paix et le succès dans leur évolution nationale.

38. M. N'DONG (Gabon) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de décembre. Notre satisfaction est d'autant plus grande que votre grand pays, la République fédérale d'Allemagne, et le mien, la République gabonaise, entretiennent de très bonnes relations d'amitié et de coopération dans tous les domaines. Compte tenu de votre grande expérience des affaires internationales, de vos qualités de diplomate avisé et du dynamisme que l'on vous connaît, il ne fait aucun doute pour ma délégation que vous vous acquitterez avec brio des tâches qui seront les vôtres durant ce mois.

39. A la lecture de la lettre adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre du Commonwealth de la Dominique [voir S/12942] concernant la demande d'admission de son pays à l'Organisation des Nations Unies, je voudrais dire d'emblée que ma délégation a appuyé entièrement cette demande. En effet, nous estimons qu'il est de notre devoir de faire en sorte que le peuple du Commonwealth de la Dominique, indépendant depuis le 3 novembre dernier, puisse voir couronner cette indépendance méritée par son admission à l'Organisation des Nations Unies. Notre organisation, qui dans des résolutions adoptées par ses différents organes a toujours appuyé le droit des pays et des peuples coloniaux à l'indépendance, ne pourra que se réjouir de voir ainsi un nouveau Membre venir grossir ses effectifs.

40. Le peuple du Commonwealth de la Dominique, qui a déjà une longue expérience dans la direction des affaires publiques, a eu à démontrer d'une façon exemplaire qu'il est capable de se conformer aux dispositions de l'Article 4 de la Charte des Nations Unies, lequel stipule :

"Peuvent devenir Membres des Nations Unies tous autres Etats pacifiques qui acceptent les obligations de la présente Charte et, au jugement de l'Organisation, sont capables de les remplir et disposés à le faire."

La reconnaissance que le Commonwealth de la Dominique a reçue de divers pays prouve encore, s'il en était besoin, que ce peuple pacifique remplit les conditions requises par le droit et l'usage internationaux.

41. Dans sa demande d'admission, le Premier Ministre du Commonwealth de la Dominique a déclaré solennellement que son pays accepte toutes les obligations que comporte la Charte et est en mesure de les remplir. Il s'engage ainsi à s'y

conformer. Par conséquent, ma délégation est totalement convaincue que ce pays a non seulement prouvé sa fidélité aux principes élevés contenus dans la Charte mais a également manifesté la détermination d'en assurer l'application en toutes circonstances. En accueillant le Commonwealth de la Dominique, l'Organisation des Nations Unies pourra donc se flatter d'avoir dans ses rangs un Etat Membre prêt à appuyer fermement la lutte pour la paix, la sécurité internationale, la compréhension et l'amitié entre tous les peuples de notre monde.

42. L'Organisation des Nations Unies est un amalgame d'Etats grands et petits, puissants et faibles, dans lequel chacun, à la mesure de ses moyens, apporte sa contribution à la recherche commune du bien-être de tous. C'est par conséquent dans un esprit de coopération et de compréhension que nous devons fournir toute aide et amitié aux peuples nouvellement indépendants et les accueillir très chaleureusement parmi nous.

43. C'est pour toutes ces raisons que ma délégation a appuyé avec un plaisir tout particulier le projet de résolution que nous venons d'adopter afin que la Dominique devienne Membre de l'Organisation, ce qui permettra à celle-ci de faire ainsi un pas de plus dans sa longue marche vers l'universalité.

44. M. HRČKA (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter, au nom de la délégation tchécoslovaque, de votre accession au poste important de président du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. A cet égard, il m'est agréable de relever que ces derniers temps il y a eu un mouvement très net et favorable dans les relations que nos deux pays entretiennent. La visite officielle du Secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque et Président de la République socialiste tchécoslovaque, Gustáv Husák, en République fédérale d'Allemagne en avril dernier sur l'invitation de son président, M. Walter Scheel, en a été l'éclatant témoignage. Comme le souligne la déclaration commune signée par le Président de la République socialiste tchécoslovaque et le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, M. Helmut Schmidt, cette visite a contribué à développer plus encore la coopération intensive des rapports entre nos deux pays voisins, contribuant aussi au processus de la détente et de la coopération en Europe.

45. Permettez-moi aussi de profiter de l'occasion pour remercier le représentant du Gabon, M. N'Dong, pour l'intelligence et la compréhension avec lesquelles il a guidé les travaux du Conseil durant le mois de novembre.

46. Après l'admission des Iles Salomon à la présente session de l'Assemblée générale, nous sommes aujourd'hui les témoins d'un autre événement marquant, puisque le Conseil de sécurité approuve la recommandation tendant à admettre à l'Organisation des Nations Unies le Commonwealth de la Dominique, jeune Etat qui est parvenu à l'indépendance le 3 novembre dernier. La délégation de la République socialiste tchécoslovaque a appuyé avec plaisir la recommandation du Conseil à ce sujet, qui reconnaît le droit inaliénable qu'ont tous les pays et tous les peuples à exercer leur droit à l'autodétermination et à connaître l'indépendance conformément à la Charte des Nations

Unies et à l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Nous avons également pris note de la déclaration du Premier Ministre du Commonwealth de la Dominique selon laquelle ce pays accepte les obligations énoncées dans la Charte et s'engage solennellement à s'y conformer.

47. L'admission du Commonwealth de la Dominique, à la trente-troisième session de l'Assemblée générale, en tant que 151^e Membre de l'Organisation des Nations Unies est une nouvelle étape sur la voie de l'élimination définitive du système colonial. La proclamation de l'indépendance de la Dominique a ouvert une page nouvelle dans l'histoire du peuple du Commonwealth de la Dominique. A cette occasion, la délégation tchécoslovaque tient à lui adresser ses sincères félicitations et lui souhaite de connaître la paix et de nombreux succès afin que son pays puisse s'épanouir pleinement.

48. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Tchécoslovaquie des aimables paroles qu'il a eues à mon égard, à l'égard de mon pays et des relations qui existent entre nos deux pays.

49. Mlle LOPEZ (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous féliciter et de féliciter votre pays, la République fédérale d'Allemagne, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous renouvelons la confiance que nous avons en votre sagesse et en votre compétence, qualités que nous avons pu apprécier par votre action au sein de cet organe.

50. Nous tenons également à renouveler au représentant du Gabon notre reconnaissance pour la façon efficace dont il a dirigé nos débats au cours du mois écoulé, grâce à laquelle nous avons été en mesure d'examiner de délicats problèmes internationaux.

51. La demande d'admission du Gouvernement de la Dominique à l'Organisation des Nations Unies a reçu l'appui unanime du Conseil, qui a décidé de recommander à l'Assemblée générale l'admission de ce pays. Nous désirons exprimer notre satisfaction face à un geste qui renforce le principe de l'autodétermination des peuples, contribue à l'universalité de notre organisation et va dans le sens de notre politique traditionnelle de défense de ces principes. C'est avec une grande satisfaction que nous voyons disparaître de notre continent les derniers vestiges du colonialisme, et nous saluons l'initiative de la Puissance administrante qui s'est engagée à apporter son aide à ce nouveau pays indépendant.

52. Depuis longtemps déjà, le Venezuela entretient les meilleures relations de coopération, de fraternité et de bon voisinage avec la Dominique, et nous tenons à exprimer ici notre satisfaction devant l'admission de ce nouveau pays à l'Organisation des Nations Unies, dans le plein exercice des droits et le respect total des obligations énoncés dans la Charte des Nations Unies pour tous les Etats souverains, indépendamment de leur densité de population, de leur étendue territoriale, de leurs régimes politique, social ou économique, de la race et de la confession de leurs habitants.

53. Mon pays, dont les côtes sont baignées par les mêmes mers que celles de la Dominique, a les mêmes idéaux d'indépendance, de développement et de démocratie, et c'est pourquoi nous souhaitons très chaleureusement la bienvenue à ce pays voisin qui vient d'entrer dans la communauté des pays libres des Antilles et dans la communauté internationale que représente l'Organisation des Nations Unies.

54. M. FUENTES IBAÑEZ (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, la délégation bolivienne tient à vous dire sa satisfaction de vous voir assumer la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Vos qualités remarquables de diplomate, votre connaissance des affaires internationales ainsi que la position de votre gouvernement, soucieux sur le plan international de coopérer au mieux à la solution des problèmes qui se posent au monde et de contribuer au progrès des peuples en développement, nous donnent l'assurance que dans la tâche difficile qui nous attend vous nous permettrez de trouver des solutions satisfaisantes et justes aux problèmes que la communauté internationale soumet au Conseil. Etant donné les relations amicales et très solides qui unissent nos deux gouvernements et nos deux peuples, il m'est à peine nécessaire de vous renouveler notre désir sincère de coopération totale.

55. Je tiens également à exprimer la reconnaissance de ma délégation au représentant du Gabon, M. N'Dong, pour l'excellent travail qu'il a réalisé. Sa sagacité et son tact diplomatique lui ont permis de conduire les travaux du Conseil dans un climat de sérénité et de poursuivre sa patiente recherche de solutions aux problèmes souvent difficiles dont il a été saisi. Nous lui adressons l'expression de notre admiration et de notre gratitude.

56. En ce qui concerne la question qui nous réunit ici cet après-midi, ma délégation s'associe avec plaisir aux nombreuses réactions positives qu'a suscitées la demande d'admission du Commonwealth de la Dominique à notre organisation. A la suite de l'adoption du rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres, je suis heureux d'adresser à la Dominique notre plus cordiale bienvenue, certains que nous sommes qu'elle apportera une contribution féconde et positive à la réalisation des buts et principes des Nations Unies.

57. Nous sommes également heureux de ce que la Dominique, en faisant son entrée dans notre organisation, sera un nouveau membre du Groupe latino-américain, qui, de ce fait, se trouvera enrichi non seulement en quantité mais en qualité par les vertus qui caractérisent le peuple de la Dominique, dont l'histoire est tellement proche de celle de tant d'autres peuples de la région et de la sous-région.

58. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Bolivie pour les aimables paroles qu'il a eues à l'égard de mon pays et de ma personne et à propos des bonnes relations existant entre nos deux pays.

59. M. PITCHEN (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole au Conseil de sécurité, je demanderai votre indulgence.

60. La délégation mauricienne vous adresse, à vous et à votre pays, ses chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, période au cours de laquelle le Conseil ne manquera pas de bénéficier de votre grande expérience et de votre habileté pour lui permettre de mener à bien ses travaux dans les jours difficiles qui nous attendent.

61. Comme on le sait, Maurice n'a jamais manqué d'appuyer et d'œuvrer activement pour l'indépendance des pays, et ce depuis qu'elle est devenue Membre de l'Organisation des Nations Unies. En sa qualité de membre du Conseil de sécurité, Maurice a donc eu l'immense plaisir de recommander l'admission de la Dominique en tant que membre à part entière de l'organisation mondiale. Nous attendons avec impatience l'admission de la Dominique, qui sera certainement consacrée officiellement par l'Assemblée générale, et, à ce moment-là, nous aurons l'occasion d'adresser une chaleureuse bienvenue au Commonwealth de la Dominique.

62. En tant que membre du Conseil de sécurité, Maurice est particulièrement fier de saluer cet événement historique. Il faut en effet se souvenir que, lorsqu'elle a été créée, l'Organisation des Nations Unies ne comptait que 51 Membres. Par conséquent, la Dominique est le 100^e Membre à être admis à l'Organisation depuis sa création. Nous accueillons chaleureusement la délégation de la Dominique. Nous la félicitons très sincèrement de son indépendance et nous lui promettons toute notre coopération. Nos félicitations s'adressent également au Royaume-Uni, qui s'est comporté remarquablement au cours du processus de décolonisation dans le plus noble esprit d'universalité de l'ONU et conformément aux principes de la Charte.

63. M. PETREE (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec plaisir que les Etats-Unis donnent leur appui à la demande d'admission du Commonwealth de la Dominique à l'Organisation des Nations Unies. Cet Etat, qui a accédé à l'indépendance le 3 novembre dernier, doit être chaleureusement accueilli dans la famille des Nations Unies par ses nombreux amis, parmi lesquels nous nous comptons.

64. Nous avons suivi les progrès accomplis par la Dominique au cours de ces dernières années avec intérêt et satisfaction. Nous sommes heureux d'avoir pu participer, fût-ce modestement, à son développement économique et social interne. Mon gouvernement, par diverses institutions multilatérales, a fourni une aide économique au développement de la Dominique et, depuis un certain nombre d'années, le Peace Corps joue un rôle actif dans l'île. Je suis de même heureux de souligner qu'au nombre des liens qui nous unissent figure le fait que, parmi les nombreuses autres nationalités qui forment notre pays, il y a des ressortissants d'origine dominiquaise qui ont apporté à notre société la contribution de leur talent et de leur intelligence.

65. Nous avons noté avec plaisir la façon pacifique et raisonnable dont la Dominique a accédé à l'indépendance. Nous sommes certains que cette réalisation prouve que le Gouvernement et le peuple de la Dominique sont prêts à assumer leurs responsabilités dans le monde et partagent les

principes qui nous guident ici à l'Organisation des Nations Unies : établir un monde de paix, de justice et de prospérité.

66. M. HARRIMAN (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi également de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil. Je n'ai pas besoin de répéter que votre efficacité et votre habileté à traiter des questions, tant à l'Organisation des Nations Unies que dans les délibérations du Conseil de sécurité, font l'admiration des membres du Conseil et des Membres de l'Organisation. La visite de votre chancelier dans mon pays tout récemment a fait date dans les relations entre nos deux pays.

67. En même temps, je voudrais, par votre intermédiaire, exprimer la vive admiration de ma délégation au représentant du Gabon, mon frère et ami, l'ambassadeur N'Dong, pour la sagesse avec laquelle il a guidé les affaires du Conseil pendant le mois de novembre.

68. Ma délégation est vraiment heureuse de donner son appui à la résolution recommandant à l'Assemblée générale l'admission du Commonwealth de la Dominique comme 151^e Membre de l'Organisation des Nations Unies. En tant que membre du commonwealth, le Nigéria est vraiment heureux d'accueillir un autre membre à l'Organisation.

69. Je voudrais rappeler que le Nigéria — et j'espère qu'il en sera de même pour la Dominique — est devenu membre du Commonwealth parce qu'il croyait en certaines valeurs. Ces valeurs ont transformé le système colonial qui a marqué notre histoire pendant la plus grande partie d'un siècle : autodétermination, indépendance et égalité des peuples, des races et des nations. C'est la foi en ces principes qui maintient le Commonwealth, et c'est une tradition qui, nous l'espérons, s'étendra au-delà des possessions coloniales pour entrer dans le champ plus large des relations internationales, particulièrement en ce qui concerne les Britanniques, que je félicite d'avoir permis le passage pacifique de la Dominique à l'état de nation.

70. J'espère aussi que le Commonwealth de la Dominique bénéficiera largement de la qualité d'Etat que lui vaut son accession à l'indépendance — pas seulement l'indépendance légale mais, je crois, l'indépendance réelle — et que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées se grouperont autour du nouvel Etat pour lui permettre de renforcer sa souveraineté et son indépendance. Le Nigéria a envoyé une importante délégation aux fêtes d'indépendance du nouvel Etat et nous comptons voir se renforcer les liens entre nos deux pays et nos peuples dans les années à venir.

71. A mesure que des pays et des peuples de plus en plus nombreux accèdent à l'indépendance et entrent à l'Organisation des Nations Unies, ma délégation ne peut manquer de se souvenir qu'un certain nombre d'Etats, en particulier dans notre partie du monde, connaissent encore la servitude coloniale et la domination raciale. Nous pensons au Zimbabwe, à la Namibie et aux colonies de peuplement dans l'Afrique du Sud de l'*apartheid*, où les droits des peuples sont encore sérieusement menacés et limités, partiellement ou totalement, et leurs aspirations légitimes à la liberté et à l'indépendance foulées aux pieds avec un

dédain méprisant. Cependant, nous trouvons quelque réconfort dans le fait que l'histoire et le temps oeuvrent en faveur de la justice et qu'il faudra sans doute du temps pour que la liberté devienne une réalité mais que ce moment arrivera. Peut-être faudra-t-il pour y parvenir emprunter un chemin couvert de sang, mais ces peuples finiront par y arriver. Quatre millions de personnes ne peuvent pas continuer indéfiniment à exercer, pour des raisons raciales, leur domination sur 30 millions d'individus en Afrique australe, quelles que soient les difficultés et les manoeuvres de certains intérêts acquis attachés à préserver l'inacceptable *statu quo* dans cette partie du monde.

72. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Nigéria des paroles aimables qu'il m'a adressées, ainsi qu'à mon pays, et en ce qui concerne les relations entre nos deux pays.

73. M. JAIPAL (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation et chacun d'entre nous vous adressons nos plus chaleureuses félicitations et nos vœux très sincères à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Ayant été votre voisin au cours de ces deux dernières années, je vous ai observé librement et j'ai trouvé en vous certaines qualités qui seraient idéales pour remplir les fonctions de président permanent du Conseil, si ces fonctions devaient être créées. Il est véritablement heureux que le Conseil vous ait eu comme président deux fois en deux ans. Je suis sûr qu'avec l'efficacité dont vous êtes coutumier vous réglerez les différentes situations critiques existant dans le monde de façon que nous n'ayons plus à nous réunir après le 23 décembre.

74. Ma délégation a écouté avec plaisir le représentant britannique soumettre, d'une façon romantique, la demande d'admission de la Dominique à l'Organisation des Nations Unies. Cela nous donne une nouvelle occasion de féliciter le Gouvernement britannique d'avoir soigneusement préparé une de ses anciennes colonies à devenir un Etat indépendant.

75. Voici donc une autre découverte de Christophe Colomb qui ne manquera pas de porter ses fruits au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes très heureux de souhaiter la bienvenue à la Dominique, et nous souhaitons un avenir heureux à ce nouvel Etat dans ce qui devient rapidement le "lieu de rencontre du monde", comme un observateur américain avait une fois appelé l'ONU. L'admission de la Dominique renforcera également l'autorité du Commonwealth, comme l'a si bien dit le représentant britannique.

76. Nous serons très heureux d'entretenir des relations étroites avec la Dominique en tant que nouvel élément du groupe des Antilles, qui joue un rôle de plus en plus actif au sein de l'Organisation des Nations Unies.

77. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Inde pour les paroles si généreuses qu'il m'a adressées. J'espère seulement qu'on n'apportera pas de modification à la Charte et que les membres du Conseil de sécurité continueront à occuper à tour de rôle la présidence.

78. L'orateur suivant est le représentant d'El Salvador. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

79. M. URQUIA (El Salvador) [*interprétation de l'espagnol*] : J'ai demandé à prendre la parole non seulement en ma qualité de représentant d'El Salvador mais également en ma qualité de président du Groupe latino-américain afin d'exprimer la satisfaction que ressentent les représentants des Etats de l'Amérique latine et des Antilles à la suite de la décision que le Conseil de sécurité a adoptée cet après-midi recommandant à l'Assemblée générale l'admission de la Dominique.

80. Il s'agit d'une île qui appartient à l'ensemble des îles Leeward et des îles Windward, qui font elles-mêmes partie des Petites Antilles dans la mer des Antilles, et qui fut découverte par Christophe Colomb le dimanche 3 novembre 1493 lorsque, au cours de son deuxième voyage triomphal, au prix de mille difficultés, il naviguait dans les eaux agitées de l'Atlantique dans une expédition menée sous l'égide des rois catholiques d'Espagne. Le fait que cela se passait un dimanche — mot qui, comme celui de la Dominique, évoque étymologiquement le nom du Seigneur, le Dieu unique de ceux d'entre nous qui professent la même religion que les monarques Ferdinand et Isabelle — poussa le grand navigateur à donner à cette île le nom qu'elle porte actuellement, auquel fut ajouté le mot anglais Commonwealth.

81. C'est certes une des îles Windward les plus belles. La Dominique fut possession française jusqu'en 1763 et fut placée ensuite sous la dépendance de la couronne britannique, avec laquelle elle est associée, comme les autres îles de cet ensemble, depuis 1967.

82. Il y a à peine un mois qu'elle a accédé à l'indépendance; immédiatement après, elle a frappé à la porte de l'Organisation des Nations Unies pour en devenir Membre à part entière.

83. La résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil visant à recommander à l'Assemblée générale l'admission de cet Etat est une preuve éloquente de ce que les portes de cette maison sont ouvertes à ce jeune et petit Etat qui appartient à la communauté américaine, qui est épris de paix et est disposé à assumer et respecter les obligations consacrées par la Charte et à coopérer aux tâches de notre organisation mondiale. Nous sommes convaincus que cette recommandation recueillera l'appui général de l'Assemblée et pourra être éventuellement approuvée par consensus.

84. En attendant, je tiens, Monsieur le Président, à vous remercier et à remercier les membres du Conseil pour cette décision unanime et à féliciter fraternellement, au nom du Groupe latino-américain, Son Excellence le Premier Ministre du Commonwealth de la Dominique pour la demande d'admission qu'il a présentée et que le Conseil a accueillie favorablement.

85. Je m'empresse de souhaiter au Premier Ministre et aux autres représentants de l'île notre chaleureuse bienvenue et de leur dire que c'est dans des délais très brefs que les membres du Groupe latino-américain auront le vif plaisir de les recevoir à bras ouverts.

86. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Trinité-et-Tobago. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

87. M. ABDULAH (Trinité-et-Tobago) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier et remercier les membres du Conseil de m'avoir invité à prendre la parole au cours de l'examen de la demande d'admission du Commonwealth de la Dominique à l'Organisation des Nations Unies. Je tiens aussi à indiquer que les délégations des Bahamas, de la Barbade, de la Grenade, de la Guyane et de la Jamaïque m'ont demandé de les associer à ma déclaration.

88. Nous tenons à nous joindre aux orateurs précédents pour dire que nous nous réjouissons de la décision que le Conseil vient de prendre en recommandant à l'Assemblée générale d'admettre en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies le Commonwealth de la Dominique. Ce faisant, je m'empresse d'ajouter que les délégations au nom desquelles je prends la parole ne cherchent pas à amoindrir les sentiments exprimés si éloquemment par le représentant d'El Salvador, parlant en qualité de président du Groupe latino-américain pour le mois en cours. Nous souscrivons entièrement à tout ce qu'il a dit au nom du Groupe latino-américain, dont, on le sait, nous sommes membres.

89. Le peuple de la Dominique et celui des pays voisins des Antilles au nom desquels je parle ont été unis au cours des siècles par des liens historiques, politiques, culturels et économiques. Ces derniers temps, nos relations se sont affermies grâce à notre participation à diverses institutions régionales qui visent à favoriser le développement économique et social de tous les peuples des Antilles. Nos gouvernements respectifs se promettent de renforcer encore ces liens d'amitié avec la population de la Dominique.

90. L'accession du Commonwealth de la Dominique à l'indépendance souveraine le 3 novembre dernier a été le résultat du désir librement exprimé par la population du territoire d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance conformément à la Charte des Nations Unies et à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Nous sommes heureux que ce passage à l'indépendance se soit déroulé de manière pacifique et conformément à des arrangements de longue date prévoyant la fin du statut de l'île en tant qu' "Etat associé du Royaume-Uni".

91. Nous reconnaissons cependant que la population de la Dominique, comme celle des autres territoires des Antilles, continuera à faire face aux problèmes propres aux petits pays insulaires en développement. Nous sommes convaincus que l'assistance de l'ancienne Puissance administrante et d'autres gouvernements, de même que de la communauté internationale, fournira au Commonwealth de la Dominique les moyens nécessaires pour renforcer davantage son économie nationale, pour assurer à sa population un niveau de vie plus élevé et pour préserver son indépendance nationale.

92. L'apport positif du Gouvernement et du peuple du Commonwealth de la Dominique au développement des Antilles a été reconnu de toutes parts. Nous sommes donc

convaincus que l'Organisation des Nations Unies elle-même sera enrichie par cette admission. Nos gouvernements se félicitent à l'idée de pouvoir accroître une coopération mutuellement avantageuse avec le Commonwealth de la Dominique non seulement sur le plan régional mais également sur le plan universel. Nous sommes donc certains que l'Assemblée générale accueillera favorablement la recommandation que le Conseil de sécurité vient d'adopter en ce qui concerne l'admission du Commonwealth de la Dominique, rapprochant ainsi l'Organisation de son objectif d'universalité.

93. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Le prochain orateur est le Ministre du travail de la Barbade, Son Excellence M. Donald Blackman. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

94. **M. BLACKMAN** (Barbade) (*interprétation de l'anglais*): Je voudrais remercier le Conseil, par votre intermédiaire Monsieur le Président, de m'avoir généreusement donné l'occasion de parler au nom de la Dominique, dont le représentant n'a pu être présent pour répondre à tous les vœux et aux réactions chaleureuses qu'a suscitées sa demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies.

95. Le représentant de la Dominique aurait été profondément intéressé d'entendre ces résumés de l'histoire de la Dominique dont on a régalé les membres du Conseil cet après-midi. Je pense qu'il leur aurait demandé la permission d'apporter quelques modifications à ces résumés historiques. En discutant des vicissitudes de l'histoire de la Dominique, il aurait probablement — très poliment — émis quelques doutes sur l'avis exprimé ici que la Dominique a été découverte par Christophe Colomb. Il aurait attiré l'attention du Conseil sur le fait que des êtres humains, les Caraïbes, avec une longue et riche tradition, vivaient depuis des siècles dans la Dominique avant que Christophe Colomb n'ait, dit-on, jeté les yeux sur cette île.

96. Le représentant de la Dominique aurait également été heureux de constater la transformation quasi miraculeuse des sentiments de certains représentants réunis ici, car je me rappelle parfaitement l'époque où mon pays s'était activement employé à faire en sorte que l'Assemblée générale adopte la résolution 32/186 du 19 décembre 1977, demandant que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées accordent une assistance aux Etats associés des Indes occidentales, y compris la Dominique. Certains des pays représentés ici jetaient un coup d'oeil méprisant à cette résolution; en fait, certains représentants se demandaient même s'il était possible que les Dominicains puissent penser comme des êtres humains indépendants.

97. C'est donc avec une satisfaction particulière que j'ai écouté les manifestations d'euphorie des représentants des pays mêmes qui mettaient en doute la capacité du peuple de la Dominique à contrôler sa propre destinée, et je me réjouis de ce changement d'opinion. Toutefois, et avec un peu de regret, je dois mentionner le fait que les Nations Unies n'ont pas encore appliqué les dispositions de ladite résolution et que le peuple de la Dominique attend anxieusement sa mise en oeuvre afin de pouvoir avancer plus rapidement dans la voie de l'indépendance.

98. Une fois encore, je voudrais remercier le Conseil de sécurité d'avoir recommandé à l'unanimité à l'Assemblée générale l'admission de la Dominique.

99. Nous, aux Antilles, estimons que ceci constitue un important pas en avant vers l'élimination du colonialisme dans la région. Il y a d'autres pays dans les Antilles qui doivent être décolonisés, peut-être encore davantage que dans toute autre région du monde. C'est avec impatience que nous attendons le jour où tous les autres pays qui sont encore sous le joug du colonialisme seront admis avec la même grâce et la même politesse que la Dominique aujourd'hui. C'est avec impatience que nous attendons le jour où même les voisins impérialistes de la Dominique jugeront bon de partir et de laisser leurs Etats clients respectifs prendre leur place ici dans la dignité en tant qu'entités nationales.

100. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Puisqu'il n'y a plus d'orateurs inscrits, je parlerai maintenant en ma qualité de représentant de la RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE.

101. Nous sommes heureux d'accueillir la Dominique en tant que 151^e Membre de l'Organisation des Nations Unies et en tant que 30^e Etat indépendant de la région américaine. L'admission de la Dominique renforcera le rôle universel de l'Organisation, de même que son indépendance renforcera la stabilité dans les Antilles.

102. La République fédérale d'Allemagne a été l'un des premiers Etats à reconnaître la Dominique dans le cadre du droit international par l'envoi d'un message de félicitations du Président fédéral transmis par un envoyé spécial le jour même de l'indépendance.

103. Nous espérons que les relations amicales entre nos deux pays se renforceront encore. Nous sommes également prêts à aider la Dominique dans son développement économique. La Banque de développement des Caraïbes a déjà offert à la Dominique un prêt de quelque 2,1 millions de dollars — à partir d'une contribution versée par l'Allemagne au Fonds spécial de la Banque — qui sera utilisé pour l'entretien des routes et des ponts en Dominique. En outre, des experts de mon pays détachés auprès de la Banque en vertu d'un programme d'assistance technique allemand destiné à renforcer la coopération industrielle avec les pays des Antilles orientales s'occupent en ce moment de promouvoir les exportations dominiquaises en introduisant des technologies nouvelles dans le pays et en ouvrant des entreprises conjointement avec des firmes allemandes.

104. Ancien territoire d'outre-mer britannique, la Dominique a été associée avec la Communauté économique européenne. Nous espérons que, en tant que membre du Marché commun et de la Communauté des Antilles, la Dominique accédera également à la Convention de Lomé, maintenant ainsi ses rapports étroits avec la Communauté européenne.

105. Nous adressons nos meilleurs vœux au peuple et au Gouvernement de la Dominique dans le rôle qu'ils joueront dorénavant en tant que Membre de notre organisation mondiale, le 100^e Membre admis depuis sa création.

106. En tant que PRESIDENT du Conseil, je constate que la liste des orateurs est épuisée. Avant de lever la séance, qu'il me soit permis de faire une suggestion aux membres du Conseil. Mon pays cessera d'être membre du Conseil à la fin de ce mois, et, malgré tous les compliments chaleureux que les membres du Conseil ont adressés à la présidence, je

voudrais rappeler qu'il existe un article du règlement intérieur provisoire qui, en réalité, ne permet pas de telles félicitations. Peut-être qu'à l'avenir les membres du Conseil pourraient s'y conformer.

La séance est levée à 17 h 5.